

Durée (test compris)	14h00, 21h00, 28h00 ou 35h00 (<i>durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories</i>)
Public(s) concerné(s)	Toute personne appelée à conduire une PEMP appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486 de la CNAM.
CACES® proposés	A ; B ; C.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> > 18 ans d'âge minimum. > Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions. > Aptitude médicale à la conduite d'une PEMP. > Permis de conduire B.
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 5 selon catégories et options
Objectifs pédagogiques	<p>Apporter au candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des PEMP en général. > Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité de PEMP appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486 de la CNAM selon la candidature du salarié. <p>Evaluer l'acquisition de ces connaissances et savoir-faire nécessaires à l'obtention du CACES® de la catégorie concernée.</p> <p><i>La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.</i></p>
Titres et qualités du formateur et du testeur	Ils sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des PEMP de la catégorie concernée et titulaires du ou des CACES® correspondants. Le testeur est agréé par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.
Moyens pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R486 de la CNAM, PEMP correspondants aux catégories concernées.
Equivalence / Passerelle / Suite de parcours / Débouchés professionnels	Sans objet



Programme

1. Formation : partie théorique (*commune à l'ensemble des catégories de la R486*)

- > **Introduction**
Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- > **Connaissances générales**
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels ; Le dispositif CACES®.
- > **Technologie des PEMP**
- > **Catégories de PEMP et de CACES®**
- > **Notions élémentaires de physique, stabilité des PEMP**

- > Risques liés à l'utilisation des PEMP et moyens de prévention associés
- > Exploitation des PEMP
- > Vérification d'usage des PEMP

2. Formation : partie pratique (limitée à la / aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R486 et à la catégorie de PEMP.
Evaluation pratique continue durant la formation.

- > Prise de poste et mise en service
- > Adéquation
- > Mise en place, conduite et manœuvres
- > Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)

3. Test

Test théorique : QCM chronométré

Connaissances générales, technologie et stabilité des chariots à conducteur porté, tableau-abaque de charges et exploitation des chariots à conducteur porté.

Test pratique : épreuve chronométrée sur chaque catégorie

Prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance.

4. Sanction

Attestation nominative de fin de stage et délivrance du CACES®.

En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R482.

En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même organisme.

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269.93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031